

SEANCE DU 16 JANVIER 2014

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
VOTANTS : 14

L'An deux mil Quatorze

Le 16 Janvier

A 20 heures 30 m, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny.

**DATE DE LA CONVOCATION :**

10 JANVIER 2014

**DATE D'AFFICHAGE :**

10 JANVIER 2014

**PRESENTS (es) :**

Messieurs GILLET, PIGER, BAUDOU, ARZILLIER, FERY.

Mesdames DEVILLE, MOINDJIE, MARTIN, TILLY, CAILLAT, DESSOY.

**ABSENTS (es) :**

Mr LE BOT (Pouvoir à Mr ARZILLIER), Mr FLERON (Pouvoir à J.P GILLET), Mr LECLERC (Pouvoir à Mme DESSOY), Mme BOUQUET.

Monsieur BAUDOU Jérémie a été nommé Secrétaire.

**Délibération n° 001/2014**

**Objet : Reconduction de la ligne de Trésorerie ouverte en 2013.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en l'absence de versement des subventions octroyées pour les programmes de travaux en cours sur notre commune, il ne nous est pas possible de procéder au remboursement de la ligne de trésorerie ouverte en Janvier 2013 auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Nord-Est à Reims, 25 Rue Libergier par délibération n° 1014 prise en Conseil Municipal le 17 Décembre 2012.

Après avoir pris contact avec l'organisme financier le 03 Janvier 2014, il est souhaitable d'en demander la reconduction dans les mêmes conditions.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de demander à la Caisse de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranche de 15 000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur EURIBOR 3 mois + 1.50 %, commission d'engagement de 0.20 %,

- **Décide** d'ouvrir les crédits et les débits correspondants sur l'exercice 2014,

- s'engage à inscrire en priorité sur l'exercice 2014, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103417-20140116-0012014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2014

Publication : 20/01/2014

Le maire de les Mesneux,



**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
A LES MESNEUX, LE 16 JANVIER 2014.**

**LE MAIRE,  
ANNY DESSOY.**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LES MESNEUX**

**SEANCE DU 16 JANVIER 2014**